

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 Avril 2019

L'an deux mille dix-neuf, le onze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. PEUCHERET Alain, Maire de VERRIERES.

Etaient présents : M. PEUCHERET Alain, M. LUISE Dominique, Mme RICHÉ Céline, M. BERTIN Michel, Mme BAGATTIN Mélanie, Mme QUESNEL Chantal, M. GODOT Dominique, Mme LANOUX Claudie, M. LAGOGUEY Janick, M. PARMENTIER Bruno, M. PEREIRA Patrick, M ROYER Stéphane, Mme VAILLOT Isabelle, Mme KNAUF Ingrid formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) excusé(s) : Mme MILLOT Marie-Laure pouvoir à M. PEUCHERET Alain, M. MOLINET Yannick pouvoir à Mme RICHÉ Céline, Mme LUCAS Emilie pouvoir à Mme BAGATTIN Mélanie.

Absents : /

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme KNAUF Ingrid a été désigné(e) secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Approbation du conseil municipal du 19.03.2019 : approbation à l'unanimité.

Ordre du jour conseil du 11.04.2019 : Il faut lire Budget primitif 2019.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 – APPROBATION :

Monsieur le Maire présente le compte administratif de 2018. Il expose les montants des prévisions et des réalisations de l'exercice comptable 2018 par section, par chapitre, souligne les points importants et répond aux questions de l'assemblée sur certains articles.

Il quitte ensuite la séance, laissant la présidence à M. Dominique LUISE, 1^{er} adjoint, afin que l'assemblée puisse valablement délibérer, ne prenant ainsi pas part aux délibérations et vote.

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement se présente comme suit :

Chapitre		Crédits ouverts	Réalisations
	TOTAL DEPENSES	1 727 407,00	1 227 255,35
011	Charges à caractère général	556 714,00	389 792,47
012	Charges de personnel	625 047,00	591 453,26
014	Atténuation de produits	145 712,00	145 712,00
65	Autres charges gestion courante	86 896,00	68 911,31
66	Charges financières	14 550,00	13 521,35
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	243,00
042	Opérations d'ordre		17 621,96
022	Dépenses imprévues	70 740,00	
023	Virement à la section d'investisst	224 748,00	
	TOTAL RECETTES	1 206 208,00	1 246 497,04

013	Atténuation de charges	16 077,00	22 052,75
70	Produits des sces, domaine et vtes	111 143,00	116 432,24
73	Impôts et taxes	752 034,00	759 990,85
74	Dotations et participations	309 766,00	309 860,04
75	Autres produits de gestion courante	17 088,00	18 470,95
76	Produits financiers		6,39
77	Produits exceptionnels	100,00	11 661,86
79	Transfert de charges		
042	Opérations d'ordre		8 021,96
002	Excédent de fonctionnement ex. n-1	521 199,00	521 199,66

La section de fonctionnement est approuvée par chapitre, à l'unanimité des membres présents (par 15 voix pour dont 2 pouvoirs, le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part aux délibérations et vote).

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12
TOTAL	1 146 487,00	156 708,81	982 870,98
Dépenses d'équipement	1 082 245,00	99 307,85	982 870,98
Individualisées en opérations			
21. Immobilisations			
Corporelles			
45. Opérations pour compte de tiers			
Dépenses financières	64 242,00	49 379,00	
16 Emprunt	49 379,00	49 379,00	
165 Dépôts et cautionnements			
26 Parts sociales	00	00	
020 Dépenses imprévues	14 863,00		
040 Opérations d'ordre de section à section		8021,96	
Opérations réelles total	1 146 487,00	148 686,85	982 870,98
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
Déficit Investissement ex. n-1			

RECETTES :

Nature	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12
--------	-----------------	-------------	--------------

TOTAL	986 607,00	119 861,41	651 561,00
Recettes d'équipement	651 918,00	5 827,00	641 561,00
13 Subventions	141 951,00	5 827,00	131 594,00
16 Emprunts et dettes assimilées	509 967,00		509 967,00
10. Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	45 630,00	51 051,19	
Compte 1068. Excédent capitalisé	44 711,00	44 711,26	
165 dépôts et cautionnements reçus		650,00	
024. Produits des immobilisations	19 600,00		10 000,00
Recettes financières	109 941,00	96 412,45	10 000,00
Recettes réelles	761 859,00	102 239,45	651 561,00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
021 Virement de la section de fonctionnement	224 748,00		
040 Opérations transferts entre sections		17 621,96	
041 Opérations d'ordre de transfert entre sections			
Recettes d'ordre	224 748,00	17 621,96	
Excédent Investissement ex. n-1	159 880,51	159 880,51	

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

OPERATIONS VOTEES – DEPENSES :

N°	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	RAR au 31/12
	Total dépenses équipement	1 082 245,00	99 307,85	982 870,98
10002	Eglise			
10003	Chapelle			
10004	Groupe scolaire	25 024,00	7 995,60	17 028,40
10005	Equipements incendie	15 000,00		15 000,00
10006	Terrains et Bois	9 445,00	1 808,46	7 636,54

10008	Mairie	37 251,00	32 234,83	4 960,11
10009	Espaces verts réseaux voiries	101 243,00	47 606,76	53 626,78
10010	Autres immeubles communaux	894 282,00	9 662,20	884 619,15
	Dépenses financières	64 242,00	49 379,00	
16	Emprunts	49 379,00	49 379,00	
020	Dépenses imprévus	14 863,00		
040	Opérations de transfert entre section		8 021,96	
	TOTAL	1 146 487,00	156 708,81	982 870,98

DETAIL DES RECETTES :

Art.	Libellé	Crédits ouverts	titres émis	RAR au 31/12
TOTAL		986 607,00	119 861,41	651 561,00
10222	f.c.t.v.a.	11 730,00	11 730,54	
10223	Taxe locale d'équipt			
10 226	Taxe d'aménagement	33 900,00	39 320,65	
1321 Etat	Subventions	4 446,00		4 446,00
1322 Régions		8 488,00	5 827,00	
1323 Départ.				
1328 Autres		129 017,00		127 148,00
Autres recettes financières				
1641	Emprunts	509 967,00		509 967,00
	Ventes terrains nus			
	Dépôt et caut			
165	Installations de			
2111	voirie			
	Matériel roulant			
2152	Cessions de biens			
21571	Virement de la section de			
021	fonctionnement	224 748,00		
024	Produits de cession			10 000,00

040	Opérations d'ordre transfert		17 621,96	
041	Opérations patrimoniales			
1068	Excédent de fonct capit.	44 711,00	44 711,26	
Résultat reporté N-1		159 880,00	159 880,51	

La section d'investissement est approuvée par chapitre, par opération, à l'unanimité des membres présents (par 15 voix pour dont 2 pouvoirs, le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part aux délibérations et vote).

Il ressort du compte administratif 2018 un excédent de fonctionnement 540 441,35 euros, un excédent d'investissement de 123 033,11 Euros et un déficit des RAR 2018 soit 331 309,98 euros (voir document budgétaire CA2018).

**Une provision au compte 1068 de 208 276,87 euros sera capitalisée.
Le résultat de fonctionnement reporté sera donc de 332 164,48 euros.**

RESULTAT D'EXERCICE 2018 :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat global
Fonctionnement :			
	1 227 255,35	1 246 497,04	
Résultat n-1		521 199,66	
Résultat n (excédent)			540 441,35
Investissement :			
	156 708,81	119 861,41	
Résultats n-1		159 880,51	
Résultat n (excédent)			123 033,11
Résultat 2018			663 474,46
RAR 2018	982 870,98	651 561,00	
Déficit sur RAR			331 309,98
Résultat global 2018 excédent de fonctionnement à reporter			332 164,48

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR MUNICIPAL DE L'EXERCICE 2018 :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le compte de gestion du receveur retrace les opérations effectuées par le Comptable du Trésor au cours de l'exercice écoulé. La comptabilité du receveur, tenue en partie double (débit et crédit simultanés), se présente sous la forme proche d'un bilan d'entreprise et résume, notamment, la situation patrimoniale de la commune (actif et passif, soit immobilisations, dettes et comptes de tiers).

Il s'agit en fait de vérifier la concordance des écritures passées par le comptable et l'ordonnateur.

Considérant que le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal est en tout point en accord avec le compte administratif de la commune de VERRIERES pour l'exercice 2018,

Qu'il reprend tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, **à l'unanimité,**
(par 17 voix pour dont 3 pouvoirs) :

D'APPROUVER le compte de gestion du budget communal pour l'exercice 2018,

DE DECLARER que le compte de gestion du budget communal dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2018 :

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain PEUCHERET, maire de VERRIERES (Aube),

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant les besoins recensés pour l'année 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2017	Virement à la section fonctionnement	Résultat de l'exercice 2018	Restes à réaliser 2018	Solde des restes à réaliser	Chiffre à prendre en compte pour l'affectation de résultat
Investiss	159 880,51 €	0€	- 36 847,40 €	<u>982 870,98€</u> 651 561,00 €	-331 309,98 €	-208 276,87 €
Fonct.	521 199,66 €	0€	19 241,69 €			540 441,35 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, (par 17 voix pour dont 3 pouvoirs),

DECIDE D'AFFECTER le résultat, comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	540 441,35 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	208 276,87 €
Affectation de l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	332 164,48 €
Total affecté au c/1068	208 276,87 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	/
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

IMPOTS LOCAUX 2019 - VOTE DES TAUX :

Les bases d'imposition prévisionnelles de 2019 mentionnées dans l'état 1259 concernent la taxe d'habitation et les taxes foncières du bâti et du non bâti, augmentent globalement d'environ 3,26 % par rapport aux bases d'imposition effectives de 2018.

Soit :

Taxe d'habitation	1 896 523	à	1 951 000
Taxe foncière	1 102 578	à	1 147 000
Taxe foncière non bâti	61 842	à	62 900

Monsieur le maire rappelle que les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés depuis 2008, sauf la TFPB de 1 point en 2018.

Au regard des services à rendre à la population et les programmes d'investissements conséquents à financer, notamment le projet de restaurant scolaire, et de la baisse significative et régulière des dotations, il propose de revoir le taux du Foncier Bâti.

Cette année encore, la Taxe d'Habitation est figée par les Pouvoirs Publics et une partie des habitants bénéficie d'une réduction de cette taxe. En conséquence, une augmentation du taux aurait pour effet d'appliquer la double peine aux foyers qui ne bénéficient pas de cette réduction.

Par ailleurs, la Taxe sur le Foncier Non Bâti ne concerne pas non plus la globalité des habitants.

Aussi, dans un souci d'équité et en regard des investissements conséquents prévus cette année, Monsieur le Maire propose de passer le taux de la Taxe sur le Foncier Bâti à 22% en lieu et place des 21% actuels, comme validé en commission des finances.

Il est donc proposé, à l'assemblée délibérante, de fixer le taux de chaque taxe cette année comme suit :

Taxe d'habitation	de	11,85 %
Taxe foncière bâti	de	22,00 %
Taxe foncière non bâti	de	22,41 %

Cela représente un produit de **497 630 Euros**.

La commune doit par ailleurs reverser la somme de **145 712 euros** au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources comme collectivité « gagnante » de la réforme.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, (par 17 voix pour dont 3 pouvoirs), VOTE ces taux pour l'année 2019.**

SUBVENTIONS COMMUNALES - ANNEE 2019 :

Monsieur le Maire donne la parole à M BERTIN Michel, 3^{ème} adjoint, afin qu'il présente les propositions de subventions pour l'année 2019, examinées en commission culture animation.

ECOLES :

Maternelle :

Coopérative scolaire	1 152 Euros
Primaire : Coopérative scolaire	1 570 Euros
Primaire : Subvention classe de mer ou classe de neige	/ Euros

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES :

Association Parents d'élèves (pas de demande)	0 Euros
A.S.V. (Cyclo - Tennis - Foot - Gym)	3 500 Euros
CALVA	450 Euros
CCT10	80 Euros
Compagnie des Sapeurs -Pompiers (subvention annuelle 440 euros + 220 euros subvention spécifique)	660 Euros
Danse passion	85 Euros
Insième	85 Euros
La Chasse Verrichonne	0 Euros
Ludothèque	0 Euros
Verrières Animations Loisirs (Echecs -Scrabble) (600 euros + 200 euros de subvention exceptionnelle à la section Echecs)	800 Euros

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES :

Clique Musique Cérémonie	90 Euros
Les Croqueurs de Pommes	28 Euros
Visiteurs Hospitaliers	105 Euros

AUTRES SUBVENTIONS :

Comité Social du Personnel Communal	500 Euros
C.C.A.S.	200 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 14 voix pour dont 3 pouvoirs, M. LAGOGUEY Janick, M PEREIRA Patrick, Mme KNAUF Ingrid n'ayant pas pris part à la délibération et au vote.**

ACCEPTE la répartition ci-dessus énoncée, à inscrire au budget primitif 2019 pour un montant de **9 105,00 Euros au compte 6574 et 200 Euros au compte 657362.**

SESSION FORMATION BAFD – PRISE EN CHARGE DES FRAIS :

Monsieur le Maire informe le conseil de la participation d'un agent du centre de loisirs du 18 au 23 mars 2019 à une session de formation perfectionnement BAFD polyvalent pour l'obtention du brevet d'aptitude qui lui permettra d'assurer les fonctions d'adjointe à la direction du centre de loisirs.

Considérant que la session de formation à effectuer organisée par l'UFCV Alpes Provence Corse, agréée par la Direction Départementale de la Jeunesse et Sports, permettra à l'agent de compléter son cursus et de remplacer la directrice du centre en cas d'absence.

Vu la demande de prise en charge financière sollicitée par l'agent pour ce stage qui a eu lieu à Marseille sur la période pré - citée en demi-pension pour un montant de 389 euros.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 17 voix pour dont 3 pouvoirs,**

DECIDE :

- de prendre en charge les frais correspondant à la session de formation pour un montant de 389 euros sur présentation de la facture établie,

DIT que les crédits sont prévus au budget 2019.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE ET D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL :

Vu le tableau des propositions d'avancement de grade de l'année 2019,

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu la loi 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 39,

Vu le Décret n° 2006-1693 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des adjoints territoriaux d'animation,

Vu le Décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le tableau des effectifs de la collectivité,

Sous réserve de l'avis favorable de la Commission Administrative paritaire de Catégorie C,

Considérant que les grades à créer d'adjoint territorial d'animation de 1^{ère} classe et d'agent de maîtrise principal sont en adéquation avec les fonctions assurées par les deux agents concernés,

Il est proposé au conseil municipal :

- de créer un poste d'adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe à temps complet pour permettre la nomination de l'agent titulaire concerné dans ce grade à compter du 1^{er} mai 2019,
- de créer un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet pour permettre la nomination de l'agent titulaire concerné dans ce grade à compter du 1^{er} décembre 2019,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget 2019.

Le conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité (par 17 voix pour dont 3 pouvoirs)**

ADOPTE les propositions de création de postes présentées ci-dessus soit la création :

- d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- d'un poste d'agent de maitrise principal.

CHARGE le maire de procéder aux nominations après réception de l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire et de présenter les demandes de suppression de poste s'il y a lieu.

DIT que les crédits seront prévus au budget.

REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL –ADOPTION :

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de règlement intérieur pour le personnel communal a été élaboré et soumis pour avis au Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube lors de sa réunion du 28 Novembre 2018.

Ce règlement est destiné à tous les agents, employés par la collectivité quels que soient leur statut et leur temps de travail. Il a pour but d'organiser la vie et les conditions d'exécution du

travail dans la collectivité en définissant clairement les règles et les obligations de chacun, rappelant les droits et les garanties attachés à ces règles, précisant notamment celles relatives à l'hygiène et la sécurité.

Le règlement intérieur, après validation par les adjoints, a fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique sous réserve que les agents aient été consultés, démarche qui a été effectuée auprès du personnel communal. Le procès verbal de la réunion du Comité technique a été affiché en mairie le 10 décembre 2018.

Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal que ce document pour être appliqué dans la collectivité, doit être approuvé par délibération.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 17 pour dont 3 pouvoirs,**

ADOpte le règlement intérieur qui lui a été présenté et charge monsieur le Maire de prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

PRECISE que la journée de solidarité évoquée en page 12 du règlement sera accomplie comme suit :

- travail de sept heures en dehors du temps hebdomadaire effectué (fractionnées en demi-journées ou en heure), à l'exclusion des jours de congés annuels.

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AUBE CONCERNANT LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA GRANGE COMMUNALE :

Monsieur le maire expose que la Commune de VERRIERES (Aube) a validé lors de sa séance du 19 Février 2019 les travaux de réhabilitation de la grange communale en halle couverte retenus par le maire pour un montant estimé de la mission de base de 96 293.75€ HT soit 115 552.50€ TTC auquel s'ajoute l'option complémentaire d'un montant de 6 855€ HT, soit 8 226€ TTC.

Au total, le marché de travaux portant sur la réhabilitation de la grange portera sur un montant de 103 148.75€ HT, soit 123 778.50€TTC.

Considérant l'aide départementale qui peut être accordée aux communes au titre d'opération d'investissement de 2019, notamment la réhabilitation, l'extension ou les grosses réparations des équipements sportifs, scolaires et culturels.

Considérant que les travaux de réhabilitation de la grange communale en halle couverte répondent aux critères d'éligibilité établis par le Conseil Départemental de l'Aube puisqu'ils permettront la mise en valeur de l'ancienne grange et son aménagement comme équipement permettant l'accueil des enfants du centre de loisirs, de la cantine et des écoles pour des activités d'extérieur (animations culturelles et de loisirs, sports etc..). Il répondra également au critère d'accueil des associations locales sportives, culturelles, animation locale, ...).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil, à l'unanimité (par 17 voix pour dont 3 pouvoirs),

SOLLICITE le concours financier du Département pour les travaux de réhabilitation de la grange communale en halle couverte détaillés ci-dessus au titre des projets éligibles de l'année 2019.

CHARGE le Maire de constituer le dossier de demande subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental et de signer toutes les pièces relatives à la présente délibération.

BUDGET PRIMITIF 2019 – VOTE :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2019. Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter leurs interrogations ou leurs observations.

Ce document qui a fait l'objet d'un exposé détaillé lors des commissions de Finances des 28 Mars et 2 avril 2019, présente une balance générale comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 539 501,00	1 207 337,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		332 164,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 539 501,00	1 539 501,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
--	--	----------	----------

V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	358 799,00	567 076,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	982 871,00	651 561,00
	001 RESULTAT DE L'INVESTISSEMENT REPORTE		123 033,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 341 670,00	1 341 670,00
	TOTAL DU BUDGET	2 881 171,00	2 881 171,00

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement :

Chapitre		Propositions	Vote
	TOTAL DEPENSES	1 539 501,00	1 539 501,00
011	Charges à caractère général	477 341,00	477 341,00
012	Charges de personnel	618 958,00	618 958,00
014	Atténuation de produits	145 712,00	145 712,00
65	Autres charges gestion courante	83 090,00	83 090,00
66	Charges financières	12 200,00	12 200,00
67	Charges exceptionnelles	2 000,00	2 000,00
042	Opérations d'ordre		
022	Dépenses imprévues	30 000,00	30 000,00
023	Virement à la section d'investisst	170 200,00	170 200,00
	RECETTES	1 207 337,00	1 207 337,00
70	Produits de sces, domaine et vtes directes	106 715,00	106 715,00
73	Impôts et taxes	780 231,00	780 231,00
74	Dotations et participations	287 161,00	287 161,00
75	Autres produits de gestion courante	21 980,00	21 980,00
013	Atténuation de charges	10 150,00	10 150,00
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	1 100,00	1 100,00
79	Transfert de charges		
042	Opérations d'ordre		
002	Excédent de fonctionnement ex. n-1	332 164,00	332 164,00
	TOTAL RECETTES	1 539 501,00	1 539 501,00

La section de fonctionnement est votée par chapitre, à l'unanimité, par 17 voix pour 3 dont pouvoirs.

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 1 539 501,00 Euros, avec un excédent reporté de 332 164,00 Euros.

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES

Nature	RAR	Proposition	Vote du conseil	Total
TOTAL	982 871,00	358 799,00	358 799,00	1 341 670,00
Dépenses d'équipement	982 871,00	299 149,00	299 149,00	1 282 020,00
Individualisées en opérations	982 871,00	299 149,00	299 149,00	1 282 020,00
45. Opérations pour compte de tiers				
Dépenses financières		59 650,00	59 650,00	59 650,00
Emprunts		50 150,00	50 150,00	50 150,00
Dépôt et caut.				
Autres dépenses				
Terrains nus				
Dépenses imprévues		9 500,00	9 500,00	9 500,00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
001 Solde d'exécution reporté				
Total dépenses d'investissements	982 871,00	358 799,00	358 799,00	1 341 670,00

OPERATIONS VOTEES – DEPENSES

N°	Intitulé	RAR N-1	Proposition	Vote	Total
	TOTAL	982 871,00	299 149,00	299 149,00	1 282 020,00
10001	Zone artisanale				
10002	Eglise ST Pierre				
10003	Chapelle St Aventin		1 950,00	1 950,00	1 950,00
10004	Groupe scolaire	17 028,00	-7 298,00	-7 298,00	9 730,00
10005	Equipement incendie	15 000,00			15 000,00
10006	Terrains et bois	7 637,00	1 016,00	1 016,00	8 653,00
10007	Equipements sportifs et de loisirs				
10008	Mairie	4 960,00	7 731,00	7 731,00	12 691,00
10009	Espaces verts, réseaux, voiries	53 627,00	9 014,00	9 014,00	62 641,00
10010	Autres immeubles	884 619,00	286 736,00	286 736,00	1 171 355,00

	communaux				
--	-----------	--	--	--	--

RECETTES :

Nature	RAR N-1	Proposition	Vote	Total
TOTAL	651 561,00	567 076,00	567 076,00	1 218 637,00
Recettes d'équipement	641 561,00	159 357,00	159 357,00	800 918,00
13 Subventions d'investissement	131 594,00	46 203,00	46 203,00	177 797,00
10 Dot fonds divers hors 1068				
16 Emprunt et dettes assimilés	509 967,00	113 154,00	113 154,00	623 121,00
21 Immobilisation				
024 Cessions terrains matériel				
10 Dot fond divers hors 1068 Excédents fonct capitalisé		29 242,00	29 242,00	29 242,00
024 Produit cession	10 000,00	208 277,00	208 277,00	208 277,00
Recettes financières	10 000,00	237 519,00	237 519,00	247 519,00
Opérations réelles	651 561,00	396 876,00	396 876,00	1 048 437,00
Virement de la section de fonctionnement		170 200,00	170 200,00	170 200,00
Excédent reporté		123 033,00	123 033,00	123 033,00

OPERATIONS VOTEES - RECETTES :

N°	Intitulé	RAR N-1	Recettes nouvelles	Total
	TOTAL	641 561,00	159 357,00	800 198,00
10001	Zone artisanale			
10002	Eglise ST Pierre			
10003	Chapelle St Aventin			
10004	Groupe scolaire		2533,00	2 533,00
10005	Equipement incendie			
10006	Terrains et bois			
10007	Equipements sportifs et de loisirs			

10008	Mairie			
10009	Espaces verts, réseaux, voiries	4 446,00	/	4 446,00
1010	Autres immeubles communaux	637 115,00	156 824,00	793 939,00

La section d'investissement (dépenses et recettes) est votée par chapitre, avec une présentation par opération, **à l'unanimité, par 17 voix pour dont 3 pouvoirs.**

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 1 341 670,00 Euros **dont un excédent reporté de 123 033,00 euros.**

Le déficit des restes à réaliser reporté d'investissement de 2018 est compensé par une réserve au compte 1068 de **208 077,00 euros.**

APPROBATION DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE :

Par la délibération du 26 juin 2015, le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Grand Troyes a engagé la procédure d'élaboration de son deuxième Programme Local de l'Habitat (PLH).

Au 1^{er} janvier 2017, le Grand Troyes est devenu Troyes Champagne Métropole (TCM).

L'article L.302-1 du Code de la construction et de l'habitation établit que « Le Programme Local de l'Habitat définit, pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant, entre les communes et les quartiers d'une même commune, une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements ».

Le diagnostic a permis d'évaluer les enjeux en termes d'habitat sur le territoire de TCM, en analysant les différents segments de l'offre de logements, privés et sociaux, individuels et collectifs, et de l'offre d'hébergement.

Parmi les principaux enjeux identifiés sont notamment ressortis :

- la maîtrise de l'étalement urbain,
- la lutte contre la vacance,
- la lutte contre la précarité énergétique,
- l'adaptation des formes d'habitats aux évolutions des modes de vie,
- le vieillissement de la population,
- la mise en œuvre d'une gouvernance à l'échelle intercommunale.

Afin d'adapter les orientations et les outils à la diversité du territoire de TCM, une sectorisation a été déterminée selon un ensemble de critères, en concertation avec chaque commune :

- Secteur A : cœur d'agglomération, avec un sous-secteur A' constitué par le Bouchon de Champagne (du fait de problématiques architecturales propres) ;
- Secteur B : la couronne périphérique ;
- Secteur C : les bourgs-centres ;
- Secteur D : les communes rurales.

Des orientations permettant de répondre aux enjeux identifiés du territoire, et exprimant la stratégie et les objectifs de l'intercommunalité en matière d'habitat ont été définies :

- Orientation 1 : Maitriser l'offre résidentielle sur le territoire de TCM ;
- Orientation 2 : Diversifier l'offre résidentielle pour couvrir les besoins des ménages ;
- Orientation 3 : Améliorer la qualité et l'attractivité du parc ;
- Orientation 4 : Déployer et adapter l'offre de logements pour les publics spécifiques ;
- Orientation 5 : Faire vivre la politique locale de l'habitat.

Enfin, le programme d'actions décline de façon opérationnelle le document d'orientation. Il est composé de quinze actions qui s'inscrivent dans ce cadre et s'appliquent territorialement en fonction des secteurs.

Le projet de PLH a été arrêté par le Conseil communautaire du 1er février 2019 et est transmis aux communes pour avis.

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé d'approuver le Programme Local de l'Habitat, tel qu'annexé et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à notifier la présente délibération au Président de Troyes Champagne Métropole.

Le conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 17 voix pour dont 3 pouvoirs,**

APPROUVE le Programme Local de l'Habitat de Troyes Champagne Métropole.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à notifier la présente délibération au Président de Troyes Champagne Métropole

APPROBATION DU SCHEMA DE MUTUALISATION DE TROYES CHAMPAGNE METROPOLE :

Chaque Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre est tenu juridiquement d'élaborer un schéma de mutualisation des services.

Après une période transitoire au cours de laquelle le schéma de mutualisation du Grand Troyes a été dupliqué en l'état à l'échelle de Troyes Champagne Métropole, un nouveau schéma est désormais proposé suite aux conclusions de groupes de travail thématiques.

La rédaction du nouveau schéma repose sur une volonté de simplification et de clarification des prestations proposées. Ainsi, la nouvelle rédaction rendra la coopération plus aisée et permettra l'efficience des dépenses publiques.

Le schéma de mutualisation se compose de trois parties :

- 1- Des services au service des autres, comprenant les services partagés et les services communs ;
- 2- Les offres de prestations, sous forme de marchés publics ;
- 3- Les mises à dispositions.

Les communes de Troyes Champagne Métropole sont invitées, en application de l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à se prononcer sur ce nouveau schéma de mutualisation dans les trois mois suivant la notification de la délibération soit jusqu'au 21 mai 2019. A défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable.

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

D'APPROUVER le schéma de mutualisation de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à notifier la présente délibération au Président de Troyes Champagne Métropole.

Le conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité, par 17 voix pour dont 3 pouvoirs,**

APPROUVE le schéma de mutualisation de la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à notifier la présente délibération au Président de Troyes Champagne Métropole

INFORMATION DU CONSEIL DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU MAIRE :

Considérant que le conseil municipal, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, a donné à M. le maire l'ensemble des délégations prévues par l'article L2122-22 du CGCT (délibération du 17 avril 2014) ;

Qu'il a, à ce titre, été autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Qu'il doit cependant en rendre compte à l'assemblée ;

Monsieur le Maire expose :

Avenant à la convention « Prestations reprographie-PAO » entre la Ville de TROYES et la Commune de VERRIERES :

La Ville de Troyes et la commune ont conclu une convention de prestation de service ayant pour objet la réalisation de prestations de reprographie. Ce marché est traité à prix unitaires.

La Ville de Troyes exerçant cette prestation dans un prolongement d'une de ses missions de service public, a présenté un avenant d'actualisation des prix de cette prestation à compter du 1^{er} janvier 2019. Ce document signé du maire est détaillé au conseil municipal qui en valide, à l'unanimité, le contenu.

Informations et questions diverses :

Information du maire :

Agence Postale :

Suite à la décision de la commune d'installer une Agence Postale dans ses locaux, la convention est en cours de signature. Sa durée est de 3 ans. Un agent de la collectivité sera recruté en CDD à raison de 10 heures hebdomadaires. Une subvention de 1000 euros /mois sera versée par la poste à la commune. L'ouverture est envisagée le 25 Juin. Les horaires seraient les suivants :

Lundi 14h-16h30 - Mardi 17h30-19h - Mercredi 16h30-19h00 - Jeudi 17h30-19h - Samedi 10h-12h

Boulangerie :

Un nouveau boulanger va s'installer sur la commune dans les mêmes locaux que l'ancien artisan et l'ouverture est actuellement prévue début Juin.

Télé médecine :

Le projet a été accepté par l'Agence Régionale de Santé, les crédits sont prévus au budget et la commune reste en attente de l'accord du pharmacien qui doit accueillir le service.

Cabinet médical :

Les praticiens n'exerçant plus dans le cabinet médical du 1 rue des Abeilles, les copropriétaires proposent de vendre l'immeuble à la commune. Dans un souci de maîtrise du devenir de ces murs situés au centre bourg, un rachat est possible. Les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2019.

Fibre losange : (2020-2021)

Le conseil Régional Grand-Est s'est engagé à installer la fibre sur l'ensemble des communes de la région. Il a confié à la société LOSANGE l'installation des Sous-Répartiteurs Optiques –SRO). Il en est prévu 2 sur la commune, l'un dans la rue des Acacias à côté de l'abribus actuel, l'autre sur l'espace vert de la rue du Pressoir, face au déversoir.

Ces 2 SRO doivent permettre la desserte en fibre de toute la commune, dont le hameau de SAINT-AVENTIN.

Ampoule :

De nouvelles ampoules permettant l'économie d'énergie ont été livrées par TCM et sont à disposition en mairie, sur simple présentation.

Branchement micro centrale :

Les travaux de voirie permettant de relier la future microcentrale hydraulique au réseau d'électricité ont réalisés. Le branchement est reporté à début juillet.

Mme RICHE Céline :

La Ludothèque itinérante est remplacée par la Girafe qui interviendra sur 4 séances. Si les effectifs ne sont pas suffisants les interventions seront revues à la baisse ou redirigées sur le centre de loisirs.

Conseil Municipal Jeunes : Les élections auront lieu prochainement. Il sera proposé un nouveau parrainage : les anciens membres du CMJ remplaceront les adultes actuels.

La Fête des écoles est prévue le 15 Juin.

M ROYER Stéphane :

TCM organise la semaine du développement durable. Le thème cette année es l'arbre et la commune participe. Le rendez vous est fixé au lundi 3 Juin à 18 heures au plan d'eau 'La Réserve', l'entrée se trouvant sur la route départementale 71 en direction de CLEREY.

Une ballade sur l'étang aura lieu avec la participation de représentants de TCM et de l'ONF.

M PEREIRA Patrick : Remercie le Conseil municipal pour la subvention allouée à l'Association Sportive de Verrières (ASV).

Mme BAGATTIN Mélanie :

Organisation de la Chasse à l'œuf le 22 Avril.

Fête de la Musique : les membres du conseil sont ils partant pour l'organiser ?

Le maire propose d'en débattre après la clôture de séance du conseil.

M LUISE Dominique :

Une benne à vêtement est installée près des tennis rue Général de Gaulle. La société 'Le Relais' se charge du ramassage une fois par semaine.

Communication du maire :

Les élections municipales vont avoir lieu l'année prochaine et les équipes vont donc être renouvelées.

J'ai décidé de passer la main.

En effet, je considère qu'à la fin de ce mandat, après 25 ans de responsabilité publique, dont 19 comme maire de Verrières, le temps sera venu de laisser place à de nouvelles personnes qui apporteront du sang neuf et de nouvelles idées.

Il reste un an à l'équipe pour s'organiser et d'ici là, si nécessaire, je suis prêt à accompagner un projet qui me convienne.

Bien évidemment, soyez assurés de mon engagement total pour la commune jusqu'à la fin de mon mandat.

Pour votre parfaite information, sachez que j'ai fait part de ma décision aux adjoints la semaine passée, lors de notre réunion hebdomadaire et j'en informerai le personnel communal dès demain matin.

Séance levée à 23H10.